

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Bonnet sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 23 septembre 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 22
- ❖ Votants : 30

Présents : Bernard RUGGERI - Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Fabienne POUPENEY - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET-Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Anne LAURAS - Sylvette ANTRAYGUES (Chauriat) - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET (Dallet) - Claude DELETANG (Mezel) - Françoise EMMETIERE (Pérignat-ès-Allier) - Caroll MAISONNEUVE (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Procurations : Anne LAURAS à Guy MAILLARD - Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS - René LEMERLE à Martine VAQUIER - Chantal de MONTARD à Gilles VOLDOIRE - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD - Pascal BOITEL à Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG à François RUDEL - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE - Caroll MAISONNEUVE à Bruno DURIF.

Martine VAQUIER est élue secrétaire de séance.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : prise de délibération autorisant le Président à ester devant la cour administrative d'appel de Lyon concernant la requête de la SARL ENDUIT PLUS 63, le changement de maîtrise d'ouvrage pour le projet écozone ainsi qu'une information concernant le projet de la SNCF.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2011
2. Adhésion de collectivités à l'EPF-Smaf.
3. Motion pour le CNFPT et le maintien de la cotisation à 1% pour le droit à la formation des agents.
4. Délibérations autorisant le président à résilier les marchés de travaux pour PLANAT- ROCHARD et BATIMAT ainsi que le lancement d'une nouvelle consultation.
5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le château de Mezel
6. Décisions modificatives : réimputation pour le paiement du TEOM, intégration de la salle de sports
7. Désignation d'un délégué suppléant au SEAT en remplacement d'Alain ANDREU.
8. Encaissement d'un chèque de 930.99 € de la MSA pour le fonctionnement du RAM.
9. Lancement de la consultation pour la tranche III du château de Mezel
10. Revente de la Licence IV du bar de Chauriat aux gérants
11. Choix du bureau d'étude pour les diagnostics accessibilité et demande de subvention.

12. Choix du bureau d'étude pour l'étude du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible et demandes de subventions.
13. Modifications statutaires :
 - Suppression de la compétence « L'enfance à travers l'accueil et le développement des activités en direction des enfants et des jeunes de 3 à 6 ans sur le temps extrascolaire ».
 - Nouvelles compétences : lecture publique et Ecole de Musique.
14. Demande de subvention au Conseil général pour l'Ecole de Musique - Lettre d'intention.
15. Questions diverses : arrêt de l'aide du Conseil général pour les déplacements pour les habitants en 2012, revente d'Ordi'land, point sur le transfert de charges

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2011

Philippe DOMAS : il précise que, lors du dernier conseil communautaire, il n'était pas opposé au projet de mise en réseau des bibliothèques, seulement il y avait un problème de surface de bâtiment à St-Bonnet qui est résolu aujourd'hui.

Gilles VOLDOIRE : il relève que l'aspect coordination concernant l'enfance-jeunesse paraissait peut-être « évacué » lors du dernier conseil communautaire mais ce n'était pas le cas, en tout cas pas dans son esprit.

Le procès-verbal du 30 juin est adopté à l'unanimité.

II - ADHESION DE COLLECTIVITES A L'EPF-SMAF

Monsieur le Président expose :

- * La commune d'**ARFEUILLES** (Allier) par délibération en date du 8 avril 2011,
- * Et la Communauté de communes **HAUT LIVRADOIS** par délibération en date du 20 décembre 2010,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Gilles VOLDOIRE informe les délégués communautaires de la régionalisation de l'Etablissement public foncier.

III - MOTION POUR LE CNFPT ET LE MAINTIEN DE LA COTISATION A 1% POUR LE DROIT A LA FORMATION DES AGENTS

Gilles VOLDOIRE : le parlement a adopté, dans la loi de finances rectificative pour 2011, un amendement qui abaisse de 1% à 0.9 % la cotisation versée par les collectivités au CNFPT pour la formation professionnelle.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33.8 millions d'€uros par an, et ce dès 2012.

Le Conseil d'Administration du CNFPT débat actuellement sur les mesures d'ajustement qui pourraient être prises en compte pour palier le manque à gagner. Parmi les propositions figurent le fait de ne plus rembourser certains frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement) ou rendre certaines formations payantes. Ces décisions viendront impacter directement les budgets des collectivités qui devront soit prendre en charges ces nouvelles dépenses soit ne plus envoyer leurs agents en formation.

Le CNFPT invite donc les collectivités à faire le vœu suivant :

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION de 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

L'assemblée délibérante de Mur-ès-Allier, réunie le 3 octobre 2011, demande, que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

IV - MARCHES DE TRAVAUX AU CHATEAU DE MEZEL

4.1 - Résiliation des marchés

Maurice DESCHAMPS rappelle que :

- L'entreprise PLANAT-ROCHARD (Lot plomberie-chauffage) au château de Mezel est en redressement judiciaire. Un courrier en recommandé avec accusé de réception lui a été adressé par le maître d'œuvre en décembre 2010.
- L'entreprise BATIMAT (Lot menuiseries intérieures) est en liquidation judiciaire.

Afin de sortir de l'impasse, Serge JOUVANCY et Stéphanie VERGNIAUD ont rencontré Maître MARION du cabinet DEVES (qui s'occupe également du dossier ENDUIT PLUS) le mardi 30 août 2011 pour finaliser une résiliation de marchés. Le déroulement des procédures est le suivant :

❶ Les deux entreprises (et leur mandataire judiciaire) ont été convoquées le mardi 13 septembre au château de Mezel afin d'élaborer un « procès-verbal du constat relatif aux ouvrages ». Il n'y avait aucun représentant des deux entreprises.

❷ Un courrier a été envoyé le 23 septembre (en recommandé avec AR) au mandataire (Raphaël PETAVY) de BATIMAT pour faire valoir une mise en demeure de respecter les termes du marché. A défaut de toute information dans un délai de 15 jours, la Communauté de Communes pourra procéder, sous réserve d'accord de l'assemblée, à une résiliation de marché qui n'ouvre droit à aucune indemnité.

A défaut de reprise des obligations du titulaire par le mandataire judiciaire, il est proposé de procéder à une résiliation dudit marché, laquelle n'ouvre droit à aucune indemnité.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- autorise le président à résilier le marché conclu avec l'entreprise BATIMAT pour le lot menuiseries intérieures (Lot n°8) pour la réhabilitation du château de Mezel.
- donne tous pouvoirs au président pour lancer une consultation permettant de trouver une nouvelle entreprise qui pourra terminer les travaux en attente.
- donne tous pouvoirs au président pour signer tous documents liés aux deux procédures ci-dessus.

❸ Pour PLANAT-ROCHARD, et après autorisation du Conseil Communautaire, un courrier de résiliation pourra être adressé à l'entreprise dans la mesure où suite aux différentes relances du maître d'œuvre et après mise en demeure par courrier du 9 décembre 2010 les travaux pour lesquels l'entreprise était engagée auprès de la Communauté de Communes MUR ES ALLIER ne sont pas terminés.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à résilier le marché pour faute grave, celle-ci étant constituée par l'inexécution manifeste de l'ensemble des obligations contractuelles.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- autorise le président à résilier le marché conclu avec l'entreprise PLANAT-ROCHARD pour le lot plomberie-chauffage (Lot n° 17) pour la réhabilitation du château de Mezel.
- donne tous pouvoirs au président pour lancer une consultation permettant de trouver une nouvelle entreprise qui pourra terminer les travaux en attente.
- donne tous pouvoirs au président pour signer tous documents liés aux deux procédures ci-dessus.

4.2 - Consultation en procédure adaptée

Maurice DESCHAMPS : dans les deux cas avancés ci-dessus, il conviendra, pour pouvoir terminer les travaux, de trouver des nouvelles entreprises. Une simple consultation de plusieurs entreprises est juridiquement suffisante. Il conviendra d'autoriser le président à lancer cette nouvelle procédure adaptée.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une procédure adaptée pour palier la défaillance des entreprises BATIMAT et PLANAT-ROCHARD.

Christian CARRET : quand est-ce que le chauffage sera terminé ? Les chambres devaient être ouvertes depuis un an. Je me suis rendu au château de Mezel, le crépi de la cour n'est toujours pas fait, cela n'embelli pas le château.

Maurice DESCHAMPS : les chambres ouvriront lorsque le chauffage sera installé, pour cela il faut résilier le marché et relancer une procédure adaptée.

Concernant les façades, l'Architecte des Bâtiments de France a décomposé la réhabilitation du château en sept tranches différentes, nous n'en sommes qu'à la troisième tranche, nous sommes tributaire de la DRAC.

V - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Maurice DESCHAMPS : une troisième tranche de travaux relatifs à la réhabilitation des façades du château de Mezel a reçu un accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France cependant la Direction Départementale des Affaires Culturelles ne nous a pas encore adressé la convention qui officialise la subvention.

Les travaux concerneront la réfection de la toiture (charpente + couverture) des tours sud de l'aile est du château et la réalisation des enduits extérieurs de la façade sud, et façades ouest et nord de la cour intérieure.

Dans l'attente d'une réponse officielle de la DRAC, ce point est reporté et sera soumis lors d'un conseil communautaire.

VI - DECISIONS MODIFICATIVES

6.1 - Constatation de la dette du terrain de la salle de sports à Pérignat-ès-Allier (opération d'ordre)

| | | |
|----------|-----------|--------------|
| Dépenses | 15 219.56 | Compte 21318 |
| Recettes | 15 219.56 | Compte 27638 |

Sébastien CONTAMINE : qu'est-ce que cela veut dire, constatation de la dette de la salle de sport ?

Jean - Pierre BUCHE : cela correspond à l'emprunt de l'EPF-Smaf pour l'assiette foncière de la salle de sports, emprunt que la commune de Pérignat rembourse à la Communauté de Communes.

Gilles VOLDOIRE : il s'agit uniquement d'une opération d'ordre, c'est l'intégration de la valeur du terrain de la salle de sports dans le patrimoine de la Communauté de Communes.

6.2 - Erreur d'imputation pour la TEOM :

Gilles VOLDOIRE : il conviendrait de la mettre au compte 73911 à la place du 611, action demandée par la trésorerie.

6.3 - Variation des taux pour les francs suisses, il manque 50 € au budget pour payer les intérêts :

| | | |
|--------------------|--------|--------------|
| Frais financiers | + 50 € | Compte 66111 |
| Dépenses imprévues | - 50 € | Compte 022 |

Christian CARRET : s'agit-il d'un emprunt toxique ? Quand arrive-t-on à échéance ?

Maurice DESCHAMPS : il n'y a pas d'emprunt toxique sur Mur-ès-Allier, il s'agit d'un de nos premiers emprunts donc l'échéance n'est pas loin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux décisions modificatives budgétaires précitées.

VII - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEAT

Gilles VOLDOIRE : suite à la démission de Monsieur Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier) en tant que délégué communautaire, il convient de le remplacer en tant que délégué suppléant au Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier Communauté.

Le bureau propose à l'assemblée que le candidat qui remplacera Alain ANDRIEU pour siéger au SEAT en tant que délégué suppléant soit un élu communautaire de Pérignat.

Jean-Pierre BUCHE propose la candidature de Colette HENRION.

La candidate ci-dessus ayant obtenu l'unanimité à sa candidature, est proclamée déléguée pour siéger au SEAT.

VIII - ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Mutualité Sociale Agricole a fait parvenir un chèque d'un montant de 930.99 € correspondant à une prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles de Mur-ès-Allier pour l'année 2011.

Il sollicite l'assemblée pour pouvoir encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement du chèque émis par la MSA d'un montant de 930.99 €.

IX - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA TRANCHE III DU CHATEAU

Gilles VOLDOIRE : comme l'a évoqué Maurice DESCHAMPS au point V, si nous obtenons une notification pour les subventions de la tranche III du château de Mezel un lancement de consultation sera nécessaire pour la réalisation des travaux. Lorsque la DRAC donne son accord, nous obtenons d'office une subvention de la région et du département.

Ce point sera délibéré lors du prochain conseil communautaire.

X - REVENTE DE LA LICENCE IV DU BAR DE CHAURIAT AUX GERANTS

Maurice DESCHAMPS : l'estimation du prix de la Licence IV du bar de Chauriat avait été faite sur le prix d'achat, la procédure de vente avait été lancée chez le notaire, seulement une estimation du service des Domaines est nécessaire au préalable. La vente est donc repoussée. Concernant la cession du fond de commerce, celle-ci n'est pas possible car il s'agit d'une création.

La revente de la licence IV sera délibérée lorsqu'une estimation du service des Domaines aura été réalisée.

XI - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LES DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE

11.1 - Choix du bureau d'études

Gilles VOLDOIRE : il informe l'assemblée que la commission d'accessibilité, composée de deux élus et de deux citoyens par commune, a déjà procédé à la classification des offres selon les critères de choix du prestataire listés dans le cahier des charges, à savoir :

- les moyens et compétences mis en œuvre pour conduire les missions et les références du candidat (50%)
- la méthodologie proposée par le candidat pour conduire les missions demandées (20%)
- le montant de l'offre (30%)

Huit bureaux d'études ou de contrôle ont répondu :

- GROUPE OPTIMETRIE Société Accèsmétrie - La Roque d'Anthéron (13)
- SORMEA - Clermont-Fd
- SOCOTEC - Clermont-Fd
- A2C^H CENTRE EST - Bron (69)
- SAUNIER & ASSOCIES - Clermont-Fd
- CITYLINKS CONSEILS (Ris Orangis) (91)
- BUREAU VERITAS (Dardilly) (69)
- CABINET CONSEIL Ré@lise (Valras plage) (34)

Gilles VOLDOIRE rappelle que la Communauté de Communes prend en compte le diagnostic de l'ensemble des 5 communes ainsi que les préconisations chiffrées, les travaux restant à la charge des communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, propose de retenir la société ACCESMETRIE pour un montant de 30 660 € HT. Toutefois, Gilles VOLDOIRE précise que l'ordre de service ne sera pas lancé avant d'avoir obtenu la réponse du Conseil général concernant une demande de subvention dans le cadre des CTDD s'élevant à 40 % du montant de l'étude hors taxes. Si cette subvention n'est pas obtenue, ce point sera à nouveau délibéré en conseil communautaire.

Maurice DESCHAMPS : l'obligation de rendre accessibles les bâtiments publics avant 2015 est remise en cause.

Guy MAILLARD : il serait intéressant de se reposer la question en fonction du projet de loi.

Christian CARRET : la société SORMEA est plus proche, ne serait-il pas judicieux de choisir cette société ?

Fabienne POUPENEY : le critère de proximité n'est pas un critère objectif. La société ACCESMETRIE a été retenue sur Cournon et la ville en est très satisfaite.

Pascal BOITEL : de plus, cette société propose 26 jours sur place.

11.2 - Demande de subvention auprès du Conseil général

Gilles VOLDOIRE : le plan de financement pour l'étude accessibilité serait le suivant :

| DEPENSES | Montant H.T. en € | RECETTES | Montant H.T. en € |
|--|-------------------|---|-------------------|
| L'élaboration du PAVE - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics | 30 660,00 | Aides publiques sollicitées : → Conseil général : 40 % | 12 264,00 |
| | | Autofinancement 60 % | 18 396,00 |
| Total dépenses | 30 660,00 | Total recettes | 30 660,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- accepte le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Territorial de Développement Durable au Conseil général.
- donne tous pouvoirs au Président pour signer tous documents relatifs à cette demande.

XII - CHOIX DU CABINET POUR L'ETUDE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

François RUDEL : après avoir lancé la consultation concernant la réalisation du plan de gestion des puys de Mur et de Pileyre dans le cadre du classement ENSIL, nous n'avons obtenu qu'une réponse, celle du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne qui répond pleinement au cahier des charges. De plus, nous avons veillé à ce que l'étude proposée par le CENA ne soit pas redondante avec le travail déjà réalisé par cette structure pour l'étude de labellisation du site.

Le montant de l'étude s'élève à 19 895 € HT, le coût estimatif pour cette étude était de 25 000 € HT. L'autofinancement pour Mur-ès-Allier est de 20 %, partagé avec la commune de Vertaizon.

Gilles VOLDOIRE : le plan de financement de ce projet est le suivant :

| DEPENSES | Montant H.T. en € | RECETTES | Montant H.T. en € |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Réalisation du plan de gestion pour l'ENSIL « PUY DE MUR ET DE PILEYRE » | 19 895,00 | Aides publiques sollicitées : → Conseil général : 40 % | 7 958,00 |
| | | → Conseil régional - Auvergne + : 40 % | 7 958,00 |
| | | Autofinancement 20 % | 3 979,00 |
| Total dépenses | 19 895,00 | Total recettes | 19 895,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour réaliser le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale des Puy de Mur et Pileyre et donne son autorisation à Monsieur le Président pour déposer une demande de subvention au Conseil général et au Conseil régional et signer tous documents inhérents au dossier.

XIV - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Gilles VOLDOIRE : une subvention de fonctionnement existe pour les écoles intercommunales de musique dans le guide des aides du Conseil général. Après avoir contacté le service du développement culturel du Conseil général, celui-ci propose d'envoyer un courrier pour retirer un dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son autorisation à Monsieur le Président pour déposer une demande de subvention au Conseil général.

XV - QUESTIONS DIVERSES

Avant de traiter le point XIII de l'ordre du jour, « modifications statutaires », Gilles VOLDOIRE propose que soient traitées les questions diverses.

15.1 - Aides aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique

Gilles VOLDOIRE indique que par courrier du 15 juin 2011, le Conseil général nous a informés que les aides aux déplacements mises en place depuis 2006 seraient supprimées dès 2012.

Le montant de l'aide apportait par le Département s'élevait à 6 000 € maximum, soit 70 % des dépenses totales et la Communauté de Communes supportait les 30 % ainsi que la TVA soit un montant total de 3 073 €.

Jean-Pierre BUCHE : il propose que la commission animation-loisirs essaie de trouver une solution. Le bureau a mis en évidence la participation pour le cross des écoles ainsi que pour les centres de loisirs sur les critères de participation de 2 ou 3 structures ou communes. Il faudra également fixer un taux. Cela pourrait permettre la mise en place d'animation regroupant les enfants de plusieurs communes.

Gilles VOLDOIRE : le bureau propose que la Communauté de Communes se substitue au Conseil général pour participer financièrement au déplacement du cross des écoles dont l'enveloppe est d'environ 400 €. Pour l'ensemble des autres activités, il conviendra de se référer au règlement des trois communes et trois structures et de fixer une enveloppe sur le budget de 2012.

Jean-Pierre BUCHE : il convient de définir une enveloppe, puis affecter un pourcentage pour les projets et garder un petit reliquat pour les projets qui pourraient se rajouter comme par exemple le stage multisports du foyer laïc de Chauriat. Un groupe de travail pourra définir des critères et une enveloppe.

Sébastien CONTAMINE : nous nous sommes déjà substitués au Conseil général pour les aides aux privés, jusqu'où va-t-on aller si le Conseil général se retire jour après jour ?

Jean-Pierre BUCHE : le Conseil général a trois priorités dont celle du social. Aujourd'hui, avec l'augmentation des dépenses du Conseil général qui ne sont pas compensés par l'Etat, il y a donc une perte d'argent. Chaque commission doit composer avec le budget alloué pour atteindre les objectifs fixés. Le problème est le désengagement de l'Etat.

15.2 - Revente d'Ordi'land

Gilles VOLDOIRE : il informe l'assemblée que pour la vente d'Ordi'land à Monsieur et Madame KERSANNE, la promesse de vente a été signée au début de l'été et le délai des deux mois pour signer l'acte de vente est dépassé. M. KERSANNE ne répondait à aucun message de la Communauté de Communes, ni à ceux des notaires. Le prix étant bloqué depuis le 1er janvier 2011, aucun loyer n'a été payé pour 2011 ; il a donc demandé à Nadine de lui envoyer les titres de loyers depuis janvier 2011 pour obtenir une réaction.

Aujourd'hui, M. KERSANNE a cherché à le joindre pour prendre un rendez-vous en début de semaine prochaine.

Jean-Pierre BUCHE : Olivier DUMAS a rencontré M. KERSANNE qui lui a dit avoir mis ses affaires en « stand by » pendant quelques temps pour cause de soucis de santé. Aujourd'hui, il faut clore cette vente le plus rapidement possible.

Guy MAILLARD : il est d'accord avec le fait qu'il faille clore ce dossier rapidement et propose de mettre une date limite.

15.3 - Transfert de charges

Gilles VOLDOIRE précise que le travail du bureau d'études concernant le calcul du transfert de charges est terminé. La Commission d'Evaluation des Charges Transférées devra se réunir une dernière fois afin de statuer définitivement sur le rapport proposé à la réunion du 20 septembre. Ce rapport sera ensuite transmis aux 5 conseils municipaux pour approbation. Celle-ci se fait comme pour les statuts, à la majorité qualifiée des 2/3.

15.4 - Projet écozone

Gilles VOLDOIRE informe l'assemblée que le projet écozone qui était porté par Mur-ès-Allier et Gergovie Val d'Allier, après en avoir discuté avec M. ADENOT et M. FAFOURNOUX va être repris par le Grand Clermont. Ainsi, cette structure sera de meilleure dimension pour assurer la gouvernance d'un tel projet qui s'étend de Chadieu à Pont-du-Château. Le travail déjà effectué pour ce projet sera repris par le Pays.

15.5 - Requête de la SARL ENDUIT PLUS 63

Gilles VOLDOIRE informe l'assemblée que la SARL ENDUIT PLUS 63 lance une requête contre le jugement qui avait condamné la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier à payer la somme de 2 722.45 € à ENDUIT PLUS. Afin de pouvoir présenter un mémoire en réponse, une délibération doit être prise pour autoriser le Président à ester devant la cour administrative d'appel de Lyon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son autorisation à Monsieur le Président pour défendre en appel la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier devant la cour administrative d'appel de Lyon.

15.6 - Projet SNCF

Gilles VOLDOIRE : il informe l'assemblée du projet SNCF sur les gares de Chignat, Pont-du-Château et Clermont- Ferrand. Quelques trains iront jusqu'à Volvic. Il s'agit seulement d'un projet, le nombre de train devrait être multiplié par trois d'ici novembre - décembre 2011. Nous nous sommes posés la question en bureau pour savoir quelles solutions pourraient être mises en place pour inciter un rabattement sur les gares sachant que nous n'avons pas la compétence transport et que nous ne l'aurons jamais.

Christian CARRET : il serait peut- être possible de conventionner avec le SMTC ou TransDôme ?

XIII - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Gilles VOLDOIRE : suite au conseil communautaire du 30 juin, trois modifications statutaires sont à l'ordre du jour :

❶ Suppression de la compétence « L'enfance à travers l'accueil et le développement des activités en direction des enfants et des jeunes de 3 à 6 ans sur le temps extrascolaire ».

❷ La prise des deux nouvelles compétences suivantes :

- Lecture publique : Mise en réseau coopératif de bibliothèques : acquisition et gestion de matériels nécessaires au fonctionnement du réseau. La formation des équipes (salariés et bénévoles) nécessaire pour le fonctionnement du système informatique de mise en réseau. Acquisitions de fonds documentaires thématiques intercommunaux. Animation du réseau.

Concernant la lecture publique, la Communauté de Communes prendrait en charge toute la partie informatisation de la mise en réseau avec récupération des données existantes et le matériel, pour le fond documentaire, chacune de nos bibliothèques devrait avoir un budget d'acquisition de 1 000 €, un fond thématique intercommunal pourrait venir compléter le budget acquisition de chacune de nos bibliothèques. Pour l'animation du réseau de bibliothèques, une embauche d'un bibliothécaire intercommunal est obligatoire, le nombre d'heure n'est pas encore figé, il devra être discuté en fonction du nombre d'heures du personnel existant.

- La musique à travers l'enseignement et le développement des activités en direction des enfants, des jeunes et des adultes. Cette action fera l'objet d'un soutien financier aux associations d'intérêt communautaires : la Lyre Pérignatoise dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Les conseils municipaux devaient avoir un positionnement de principe sur ces modifications statutaires et le président avait indiqué que l'assemblée suivrait la règle de l'unanimité pour toute prise de nouvelles compétences, règle qui n'est pas la loi.

Selon la loi, ces modifications, si elles sont acceptées par la majorité qualifiée du Conseil Communautaire, feront l'objet d'un examen dans les cinq conseils municipaux. La majorité des 2/3 (soit 4 communes sur les 5) est nécessaire pour cette modification.

Aujourd'hui, la compétence musique et la suppression de la compétence « L'enfance à travers l'accueil et le développement des activités en direction des enfants et des jeunes de 3 à 6 ans sur le temps extrascolaire » semblent faire l'unanimité. En revanche, la compétence concernant la mise en réseau des bibliothèques n'est pas retenue par la commune de Saint Bonnet et Philippe DOMAS exposera les raisons.

Il y a deux solutions :

1. soit nous restons sur un vote de nouvelle compétence à l'unanimité,
2. soit nous suivons la loi. Dans ce cas, et contrairement à ce qu'il avait pu avancer, le président précise que la modification d'adoption des nouvelles compétences résultera d'un choix de la majorité de l'assemblée.

Gilles VOLDOIRE propose une suspension de séance pour que chaque commune puisse discuter sur les deux propositions ci-dessus.

Guy MAILLARD : la commune de Chauriat est d'accord pour supprimer la compétence 3 - 6 ans, mais nous souhaiterions reparler de la coordination. Dans le groupe de référents, il semblait important qu'il y ait une personne qui s'occupe de la coordination.

Gilles VOLDOIRE : il n'y a pas de suppression du projet de coordination, tout comme le sport, seulement il faut relancer un travail dessus.

Philippe DOMAS : la réforme des territoires prévoit la mutualisation entre communes ou EPCI par le biais de convention, c'est tout à fait possible à 2 ou 3 sans passer par une prise de compétence intercommunale, elle parle même d'expérimentations, ce qui implique que l'on puisse revenir en arrière pour ce qui ne marcherait pas.

Guy MAILLARD : la personne qui s'occuperait de la coordination doit être un personnel communautaire. Il faut acter ce soir si nous souhaitons qu'il y ait une coordination enfance-jeunesse ou non.

Bruno DURIF : il faut donner de la légitimité à cette personne. C'était le souci de Jacqueline de savoir comment s'imposer.

Maurice DESCHAMPS : tout dépend de ce que l'on met derrière « coordination », aujourd'hui nous avons des difficultés pour remplir les cars. Il faudrait laisser du temps aux directrices pour un rapprochement des structures. Claire peut peut-être s'occuper de cela.

Gilles VOLDOIRE : la porte n'est pas fermée pour la coordination comme pour le sport et Claire peut mener cette mission. Pour revenir à l'ordre du jour, le conseil municipal de Dallet a une position unanime pour les trois compétences.

Maurice DESCHAMPS : le conseil municipal de Chauriat a également une position unanime pour les trois compétences mais il a été précisé, en conseil, que ces nouvelles compétences seraient prises à l'unanimité des 5 communes.

François RUDEL : le premier semestre a été troublé par la réforme des collectivités territoriales, nous avons décidé de rester ensemble, il est donc nécessaire de réaliser des projets communs de service à la population. La commune de Mezel est favorable aux conditions de la loi, c'est-à-dire 4 communes sur 5. S'il y a un blocage nous reviendrons sur nos décisions.

Philippe DOMAS : nous avons eu un réel débat à Saint-Bonnet concernant le fonctionnement actuel des collectivités territoriales, l'emploi d'un coordonnateur bibliothèque ne se justifie pas, il y a d'autres priorités sur Mur-ès-Allier. Les bénévoles n'ont pas forcément envi de se professionnaliser. Nos bibliothèques fonctionnent bien ainsi. De plus, nous sommes situés à la porte de Clermont Communauté où il y a de grosses médiathèques. Concernant le choix du vote : à l'unanimité ou respectant la loi, nous nous abstenons.

Jean-Pierre BUCHE : nous n'avons pas eu l'impression que la coordination enfance-jeunesse était toujours d'actualité. Jacqueline n'est pas intéressée par ce poste.

A la suite du conseil communautaire du 30 juin, le conseil municipal s'est réuni plusieurs fois pour parler des nouvelles compétences de Mur-ès-Allier sans grand enthousiasme mais Solange MOSNIER, référente culture a soutenu le projet de mise en réseau des bibliothèques.

Un mi-temps pour un bibliothécaire intercommunal pourrait déjà créer une dynamique communautaire. Cependant, le secteur de l'enfance-jeunesse nous semblait plus important. Nous sommes là pour offrir des services à la population.

Le projet des bibliothèques peut être un vecteur important, à l'époque nous avions un poste à 35 heures pour la coordination sur le territoire de Mur-ès-Allier.

Christian CARRET : nous pourrions mettre en place, sous forme d'expérimentation, un poste de coordination enfance-jeunesse et un poste pour les bibliothèques avec un nombre d'heures à déterminer.

Sébastien CONTAMINE : il faut faire attention, il me semble difficile qu'une même personne assure un poste pour les bibliothèques et un poste pour la coordination enfance-jeunesse.

Gilles VOLDOIRE : les référents culture présents aux réunions étaient tous d'accord avec les différents projets, aujourd'hui nous sommes plus sur un problème réglementaire. Souhaitez-vous appliquer un vote à l'unanimité ou un vote qui respecte la loi ?

Maurice DESCHAMPS : il faut que nous en parlions en conseil municipal. C'est peut être un danger de ne pas voter une nouvelle compétence à l'unanimité. Aujourd'hui, il s'agit de ce projet et de la commune de Saint-Bonnet, demain ce peut être pour un autre projet.

Gérard BLANCHAMP : notre Communauté de Communes est certes à l'origine de nombreuses réalisations, mais aujourd'hui nous avons la chance d'être arrivé à un travail abouti, je parle de projet culturel structurant, il serait dommage de ne pas profiter de cette chance.

Philippe DOMAS : sans vouloir vous vexer, Mezel vous êtes nouveaux, vous avez bloqué l'OIS en arrivant. Nous ne pouvons pas tout mettre sur la culture, au regard du contexte actuel des collectivités territoriales nous allons avoir d'autres priorités, les choses importantes à faire sont devant nous. Je suis navré que notre décision bloque la rénovation du Château de Bellevue.

François RUDEL : l'OIS a été bloqué car il n'y avait aucuns résultats. Quelles sont les priorités ?

Gilles VOLDOIRE : le débat n'est pas là. Je vous propose une suspension de séance pour que vous décidiez si vous choisissez un vote à l'unanimité ou respectant la loi.

→ *Le président accorde 5 minutes de suspension.*

Jean-Pierre BUCHE : il paraît regrettable d'imposer une nouvelle compétence à une commune mais il faut aussi avancer. Il faut essayer de créer un poste à mi-temps pour les bibliothèques et un poste à mi-temps pour la coordination sur un CDD.

On ne peut pas dire à 5 élus communautaires si nous partons sur un vote à l'unanimité ou selon la loi. Il serait bien de trouver un consensus, la possibilité de créer un poste de coordination à mi-temps pourrait peut-être permettre à Saint-Bonnet de rediscuter sa position. Les conseils municipaux étaient partants pour un vote à l'unanimité.

Maurice DESCHAMPS : il faudra voir avec la BDP pour le nombre d'heures, sur Chauriat nous souhaitons donner des heures à une de nos employées pour s'occuper de la bibliothèque. Ainsi, le cumul des heures des salariés permettra sans doute d'ouvrir un poste à mi-temps.

François RUDEL : il informe l'assemblée que les formations bénéficieront à tous, comme l'acquisition de fonds thématiques ou le matériel informatique. Les taux de subvention majorés bénéficieront également à l'ensemble des communes de Mur-ès-Allier. Aujourd'hui nous ne sommes pas là pour voter un nombre d'heures mais une nouvelle compétence.

Gilles VOLDOIRE : il fait lecture d'un extrait de compte-rendu de la réunion avec la BDP du 6 septembre comme suit : « Gilles VOLDOIRE : des fiches de postes dissociant les missions des employés communaux, des bénévoles et du coordonnateur seront nécessaires. Le nombre d'heure du coordonnateur est à finaliser en tenant compte de l'existant ».

Michel VIVIER : je suis la position de Jean-Pierre qui consiste à trouver un consensus, il est préférable de prendre une décision à 5.

Gilles VOLDOIRE : je propose de voter les trois compétences ensemble, en prenant en compte, pour la mise en réseau des bibliothèques, l'embauche sur un mi-temps en tenant compte des heures des bibliothécaires communaux.

Par l'ouverture d'un poste sur l'enfance-jeunesse nous accéderons peut-être au repositionnement de Saint-Bonnet.

Jean-Pierre BUCHE : prendre aujourd'hui un vote à la majorité qualifiée du Conseil Communautaire, pourrait permettre un compromis quant à l'ouverture d'un poste de coordination enfance-jeunesse avec la position de Saint Bonnet. L'objectif de cette nouvelle proposition est, je l'espère, d'arriver à un vote unanime, permettant d'avancer un peu.

Bruno DURIF : le compte-rendu de la réunion du 6 septembre avec la BDP ne fait pas paraître le nombre d'heures obligatoire d'un bibliothécaire intercommunal pour obtenir des subventions. Je souhaiterais avoir un écrit de la BDP pour un poste à mi-temps.

Jean-Pierre BUCHE : c'est nous qui ouvrons le poste, aujourd'hui nous prenons la compétence puis si avec un mi-temps nous n'obtenons pas de subvention, nous arrêtons le projet.

Gilles VOLDOIRE : à chaque fois que nous avons inscrit la mise en réseau des bibliothèques dans les dossiers de demande de subventions : Auvergne + et CTDD il n'y a jamais eu de discordance. Nous appellerons la BDP pour nous renseigner.

Philippe DOMAS : au départ ce sont les financements européens qui nous avaient motivé pour ce projet, nous ignorions alors les contraintes de fonctionnement.

Maurice DESCHAMPS : les nouvelles prises de compétences sur Mur-ès-Allier, même sans la règle de l'unanimité, ont toujours été prises à l'unanimité. Nous pouvons toujours trouver un arrangement, aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un dossier des plus essentiels mais il n'y a pas de raison de passer outre sur cette prise de nouvelle compétence. Il faut que nous ayons l'avis de Saint-Bonnet le plus vite possible.

Gilles VOLDOIRE : il viendra à Saint-Bonnet pour le rapport d'activité. Je ne veux pas prendre au piège les élus de Saint-Bonnet mais il est important de valider ce projet de nouvelles compétences dans son ensemble.

Michel VIVIER : les prises de nouvelles compétences avaient été votées auparavant en suivant la loi, ça peut être un problème de changer les règles aujourd'hui. Il faut peut-être essayer de ne pas trop changer les règles pour ne pas se trouver dans des situations inextricables. Gilles a peut-être eu tort de proposer cette nouvelle règle mais nous avons également eu tort de la suivre.

Maurice DESCHAMPS : il faut oublier la réunion du 30 juin, nous étions encore dans l'incertitude qui aujourd'hui est levée. Toutes les modifications statutaires sur Mur-ès-Allier ont toujours été prises à l'unanimité. Quand il y a un problème, nous pouvons rediscuter pour arriver à l'unanimité, demain ce pourrait être pour un projet plus conséquent. Il faut prendre le temps nécessaire.

Gilles VOLDOIRE : deux types de compétences peuvent être prises :

- une prise de compétence nouvelle, comme par exemple la mise en réseau des bibliothèques, qui n'engendre pas de transfert de charges. Celle-ci apporte seulement du positif aux 5 communes.
- une prise de compétence transférée des communes à la Communauté de Communes qui engendre un transfert de charges. Nous pouvons citer par exemple la compétence musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **A 6 voix contre** : Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF (x2) - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT.
- **A 24 VOIX POUR** : Bernard RUGGERI - Maurice DESCHAMPS (x2) - Guy MAILLARD (x2)- Nicole NENOT - Olivier BOULICAUD (x2) - Martine VAQUIER (2) - Gilles VOLDOIRE (x2)- Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL -Sébastien CONTAMINE - François RUDEL (x2)- Andrée TAUSSIG - Fabienne POUPENEY - Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Michel VIVIER.

adopte les modifications statutaires suivantes :

❶ **Suppression de la compétence « L'enfance à travers l'accueil et le développement des activités en direction des enfants et des jeunes de 3 à 6 ans sur le temps extrascolaire ».**

❷ **La prise des deux nouvelles compétences suivantes :**

- **Lecture publique** : Mise en réseau coopératif de bibliothèques : acquisition et gestion de matériels nécessaires au fonctionnement du réseau. La formation des équipes (salariés et bénévoles) nécessaire pour le fonctionnement du système informatique de mise en réseau. Acquisitions de fonds documentaires thématiques intercommunaux. Animation du réseau.
- **La musique à travers l'enseignement et le développement des activités en direction des enfants, des jeunes et des adultes.** Cette action fera l'objet d'un soutien financier aux associations d'intérêt communautaires : la Lyre Pérignatoise dans le cadre d'une convention d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 30